

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 OCTOBRE

Nombre de Conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Nombre d'absents : 4

Nombre de procurations : 3

Nombre de votants : 13

L'an deux mil dix-sept, et le 2 octobre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 26 septembre 2017

Présents : Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Olivier MARS, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT,

Excusés : Valérie COURTIAL (a donné procuration à Danièle GERMAIN) Sandrine ALLATANTE (a donné procuration à Florence PLUVINAGE), Pierre-Olivier DOUCHET (a donné procuration à Clément BENOIT)

Absent : Stéphane HACQUARD

Secrétaire : Danièle GERMAIN

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2017.

DELIBERATION N° 30-2017 : CONVENTION DE FOURRIERE – SPA LYON SUD EST

Suite à la reprise par la commune de la compétence SPA depuis le 1er janvier 2015, la commune de Charnay ne disposant pas de fourrière communale, Monsieur le Maire expose la nécessité de confier à la SPA de LYON et SUD-EST le soin d'accueillir et de garder conformément aux dispositions des articles L211-24 à L 211-26 du code rural les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public du territoire de la commune.

Cette convention, conclue pour un an, à compter du 1er janvier 2017, doit être renouvelée pour l'année 2018.

La convention 2018 propose un montant forfaitaire d'indemnité de 0.40€ par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec la SPA LYON SUD-EST.

DELIBERATION N°31-2017 : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES DES ANNEES 2008 ET 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L. 2343-1,

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par le Trésorier de CHAZAY D'AZERGUES et portant sur les années 2008 et 2011,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Trésorier de CHAZAY D'AZERGUES dans les délais légaux et réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement,

Village au ♥ des pierres dorées

Considérant, dans un souci de bonne gestion, qu'il est inutile de faire figurer en report des sommes qui ne pourront être recouvrées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'admettre en non-valeur la somme de 1621,63 euros figurant sur l'état joint dressé par le Trésorier de CHAZAY D'AZERGUES et s'élevant à la somme de 1621,63 euros.

Dit que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget de l'exercice en cours.

DELIBERATION N°32-2017 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITE POUR LES SINISTRES DE L'OURAGAN IRMA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition des Maires Ruraux de France, qui suggère aux communes de venir en aide aux territoires français d'Outre-Mer sinistrés par l'ouragan Irma, en faisant un don financier à l'un des trois organismes suivants :

- Fondation de France ;
- Croix Rouge ;
- Secours Populaire.

Monsieur le Maire propose de participer à l'élan de solidarité et d'octroyer une aide financière aux communes sinistrées, en passant par la structure : La Croix Rouge

Par conséquent, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve les versements d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma ;
- décide de reverser la somme 500 euros sur le compte de la Croix Rouge

DELIBERATION N°33-2017 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION URBANISME.

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la démission de M. Stéphane HACQUARD, pour raisons personnelles, de la commission urbanisme, il convient de proposer un élu de remplacement. Il propose donc au Conseil Municipal d'ajouter une délibération de modification des membres de la commission urbanisme à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de la délibération n° 33-2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22,

Vu la délibération n°13/2014 fixant les missions et la composition de la commission d'urbanisme

Considérant la démission de M. Stéphane HACQUARD de ladite commission, M. Jean-Pierre VAPILLON propose sa candidature en tant que nouveau membre.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à l'élection à scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour des 7 membres de la commission urbanisme - travaux - entretien du patrimoine.

Candidatures :

- Laurent DUBUY
- Gérard DONATY
- Philippe DEFER
- Danièle GERMAIN
- Olivier MARS
- Françoise FLOURENT
- Pierre-Olivier DOUCHET

Village au ♥ des pierres dorées

- Jean-Pierre VAPILLON

Résultats :

Votants : 13

Blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

Ont Obtenu :

- Laurent DUBUY : 13 voix
- Gérard DONATY : 13 voix
- Philippe DEFER : 13 voix
- Danièle GERMAIN : 13 voix
- Olivier MARS : 13 voix
- Françoise FLOURENT : 13 voix
- Pierre-Olivier DOUCHET : 13 voix
- Stéphane HACQUARD : 13 voix

1. VIE LOCALE

1-1 Commission culture :

La commission a engagé une réflexion sur l'organisation du projet culturel 2018 dans le cadre de Rosé Nuits d'été. Rosé Nuits d'été change de format : à compter de 2018, les manifestations se dérouleront sur 2 mois (juillet et août) avec la soirée d'ouverture le 6 juillet 2018. Des thèmes seront mis en place : les jeudis soirs, soirées « vignerons » (animations chez les viticulteurs) ; les vendredis soirs, soirées culturelles (spectacles...) ; les samedis soirs, les marchés nocturnes et soirées festives et fêtes de village; les dimanches, sorties sur le thème du vin et du patrimoine. Les communes seront contactées par l'Office du tourisme, elles présenteront leur projet. Les dossiers seront transmis à la commission Rosé Nuits d'été qui fera un choix : seront retenues seulement les soirées qui mettent en avant le patrimoine et le rosé. L'objectif est d'organiser une seule manifestation par soir, et que chaque commune s'associe aux autres pour organiser des projets plus intéressants, et sans se faire concurrence.

1-2 Associations :

RAS

1-3 Commission Tourisme :

La dernière réunion a permis de discuter du fonctionnement de la Tour : la fréquentation a été bonne, et les dons conséquents. Samedi 14 octobre, la commission se donne rendez-vous pour finir la mise en place de la salle du patrimoine. Il faudrait envisager de faire une fiche technique pour la mise en route de la Tour, notamment pour les nouveaux bénévoles. Une réflexion sera engagée sur les audioguides, car ils sont peu utilisés. Cette année, il y a eu moins de soucis pour les gardes de la Tour le dimanche : quelques bénévoles extérieurs en plus des élus, c'est bien.

1-4 Commission Agriculture environnement :

Stationnement :

Un article paraîtra dans le prochain Charnay infos : Une réflexion a été menée, puis un état des lieux, il faudrait 70 places de stationnement dans le centre bourg. Il est prévu de mettre la place du château en zone bleue, la création de 2 places dépose-minute (devant la Poste et devant le 1 Place de l'Eglise), et la création d'une 2^{ème} place handicapée. La commune réfléchit pour embaucher un policier municipal intercommunal (dans le cadre d'une convention intercommunale) à compter de janvier 2018 pour des opérations de prévention, de sécurité, et de verbalisation. Le stationnement sera autorisé sur les places matérialisées et interdit partout ailleurs.

Village au ♥ des pierres dorées

Un devis de la société Proximark a été établi pour la matérialisation au sol des places (2500€ HT).

Il faudra : faire une demande de devis pour les panneaux « zone bleue » ; réfléchir au règlement de la zone bleue (délai de stationnement) ; rédiger l'arrêté.

Il faudra également avancer sur le projet de création d'un parking en centre bourg (parcelle Y. GIRAUDON), et la création de places supplémentaires au city stade. Le Maire se propose de contacter M. GIRAUDON pour une rencontre préalable.

1-5 Commission Artisanat - Commerce :

La tapissière souhaite arrêter son activité, et cesser son bail commercial. Nous avons reçu une demande d'une ostéopathe pour s'installer dans le local au 1^{er} janvier 2018. Le Conseil Municipal donne son accord au Maire pour la poursuite du montage du dossier.

1-6 Commission communication :

Site internet :

Suivi de la fréquentation du site : pic de fréquentation en mars 2017, mois propice aux manifestations (Entre 4500 et 8800 visites/mois) ce chiffre représente le nombre total de fréquentation du site (une personne qui va sur le site 3 fois dans la journée sera comptabilisé 3 fois). Le mois prochain, nous pourrions affiner ce chiffre par la fréquentation du site par personne différente. Le nombre de pages vues sur le site : entre 8010 et 21900 pages vues/mois.

Penser à faire passer les infos pour la mise à jour du site bien en amont.

Charnay infos :

Charnay info distribution le 21 octobre.

Bulletin intercommunal :

Articles à rendre pour le 15 octobre. Réponses des annonceurs en cours.

Réunion des associations le lundi 9 octobre à 20h30.

1-7 Commission travaux :

Réunion le 28 septembre.

- Chaudière école : mise en service par DE DIETRICH il y a environ 15 jours. Quelques travaux de finition sont à terminer (mise en service de l'adoucisseur, porte coupe-feu) Tout sera finalisé d'ici le 18 octobre, date de réception de chantier.
- Reprise des pavés du Centre bourg : Place entre l'église et la bascule, trottoirs place du Château devant les locataires et le caniveau en milieu de route entre l'église et le Château : travaux prévus à partir du 17 octobre
- La Poste : Remplacement de la banque d'accueil (accessibilité aux personnes à mobilité réduite) par l'entreprise Verchère.
- Auberge de la Broc Assiette : réfection du sol de la cuisine (9 045€ HT) par l'entreprise CONTET : il faut voir avec l'entreprise et l'auberge pour établir le planning des travaux, et signer une convention.
- Changement de 15 tables dans la salle de la mansarde.
- Voirie : Chemin Neuf Phase 2 avec mise en sens unique + reprise de l'impasse du Ronzay : La Communauté de Communes a démarré les consultations pour le marché public. Les travaux devraient être faits avant la fin d'année.
- Reprise de bandes de roulement Route des Verdelières entre le Chemin du Puits Banal et la route des combes : reprise en Point à Temps

Village au ♥ des pierres dorées

- Sécurité routière : Mise en place de comptages au niveau de la distillerie (route de Marcy) et de la route de Bayère à hauteur de la Rue de la Chère Amie (nombre et type de véhicule + vitesse) pour avoir une visibilité du trafic, et préparer les prochaines réunions avec le département sur la sécurité.

Accessibilité :

Accessibilité du château et installation de l'ascenseur : Rdv le 24 octobre à 10h00 avec Madame l'Architecte des Bâtiments de France.

Erosion :

RAS

1-9 Commission appels d'offres :

RAS

1-10 Bibliothèque :

RAS

2. FINANCES

Compte au Trésor : 545 763.67 €

3. URBANISME :

Réunion le 26 septembre

- DP SAUTRON : installation d'une haie artificielle. La DP refusée au titre de l'Article 11 du PLU qui préconise des haies vives.
- DP CHAPSAL : Construction d'un garage. La DP est refusée, le garage fait plus de 20 m², donc nécessite le dépôt d'une demande de permis de construire. De plus, le projet doit être modifié pour respecter le règlement du PLU (coloris façade non autorisé, toiture 1 pan non autorisée)
- DP TOSCANO : Extension de la maison d'habitation par la fermeture d'un porche existant. La DP est accordée
- DP PLASSARD : Construction d'une serre. La DP est accordée
- DP FOURNIER : Construction d'une piscine. Envoi d'une demande de pièces complémentaires pour matérialisation de l'emplacement du puits perdu.
- DP FAY : Extension d'une maison d'habitation par fermeture d'une terrasse existante et installation de baies vitrées. La DP est accordée suite au dépôt de pièces complémentaires matérialisant les places de stationnement liées à l'habitation.

Le PLU date de 2009. Le Conseil va étudier la possibilité d'engager une phase de révision. Objectif : stationnement/parking, devenir de l'hôpital de Bayère ; ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones ? Si une révision est engagée rapidement, elle pourrait être applicable pour la fin du mandat.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance :

RAS

Village au ♥ des pierres dorées

4-2 Ecole :

Augmentation du contrat d'un agent contractuel pour la surveillance du restaurant scolaire car plus de 70 enfants le midi. Intervenante de musique : convention en cours.

2 cours de piscine ont dû être annulés à cause d'un document d'autorisation parentale non transmis par l'inspection.

4-3 Vie Sociale - Personnes âgées :

Distribution des colis le 16 décembre. Lors de la prochaine commission vie sociale, il faudrait envisager de changer la conception des colis (confection de colis par les membres de la commission, trop fastidieuse et chronophage) La prochaine commission aura lieu le 19 octobre à 20h30.

4-4 Agenda 21 :

Réunion à Marcilly le 14 octobre. Les membres de l'agenda 21 souhaitent une présentation des audioguides. La commune de Pommiers a mis en place « La phrase du Mois » Chaque commune choisi, à tour de rôle, une phrase par mois représentant le développement durable et la met sur ses panneaux lumineux. Charnay a choisi la phrase du mois d'octobre, qui sera publiée dans le Charnay Infos.

4-5 Conseil Municipal d'Enfants :

Organisation des elections du CME le 16 octobre après-midi sur le temps périscolaire.

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA :

Un rendez-vous est prévu pour les plans de travaux.

5.2 SIVU DE LA PRAY :

Réunion semaine dernière pour compter les grilles d'eau pluviales pour les nettoyer. Le Sivu de la Pray reprend la compétence eaux pluviales : un règlement a été repris pour les eaux usées et les eaux pluviales (droits et devoirs des usagers, rejets des eaux de piscine...)

Agrandissement de la station d'épuration de Châtillon.

5.3 SYDER :

RAS

5.4 Office du tourisme :

Destination beaujolais n'existe plus, à la place, création d'une fédération des Offices du tourisme avec pour objectif la création d'un Office de tourisme intercommunal du Beaujolais au 1^{er} janvier 2019.

5.5 Communauté de Communes :

La communauté de communes comporte plus de 50 000 habitants, d'où l'obligation de créer une commission accessibilité. Un élu doit être désigné pour représenter chaque commune au sein de cette commission. Philippe se propose et est élu à l'unanimité.

5.6 Espace Pierres Folles :

Réunion le 19 octobre

6. QUESTIONS DIVERSES

- Sollicitation d'une association d'handicapés pour le prêt d'une salle pour l'organisation de leur atelier plastique. Proposition du prêt d'une pièce dans la maison 10 route de Marcy le jeudi de 10h à 16h30. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'année scolaire 2017-2018.

**PROCHAIN CONSEIL LUNDI 6 NOVEMBRE A 19h30
POUR LA PRESENTATION DU NOUVEAU
CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS**



Village au ♥ des pierres dorées